



Place Henri Barrona

51530 Moussy

Tél : 03 26 54 04 43

Courriel: mairie.moussy@wanadoo.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Avril 2025

Monsieur le maire, François LEJEUNE ouvre la séance à 18h 30 en présence de mesdames Martine SADIER et Virginie RUELLE, et de messieurs Dominique LEPOUTRE, Olivier MICHEL, Jean-Louis GRASSET, Ludovic HERMANT, Didier GIRARDIN, Philippe FRAGET et de madame Pascale BOUCHÉ secrétaire de mairie.

Monsieur Pierre-Alexandre LHOMME a donné pouvoir à Mr LEJEUNE.

Monsieur Clément MICHEL est excusé.

Messieurs Mathieu CRETE, Vincent COULMIER et Bruno KREIN sont absents.

Didier GIRARDIN est le secrétaire de séance.

Après approbation par l'ensemble des présents, du P.V du conseil municipal du 25 février 2025 celui-ci est signé par le maire et le secrétaire en charge de sa rédaction, l'ordre du jour est abordé.

1°) Délibération n° 2025-5 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024.

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LEPOUTRE a été désigné comme président de séance, le Maire devant quitter la salle au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

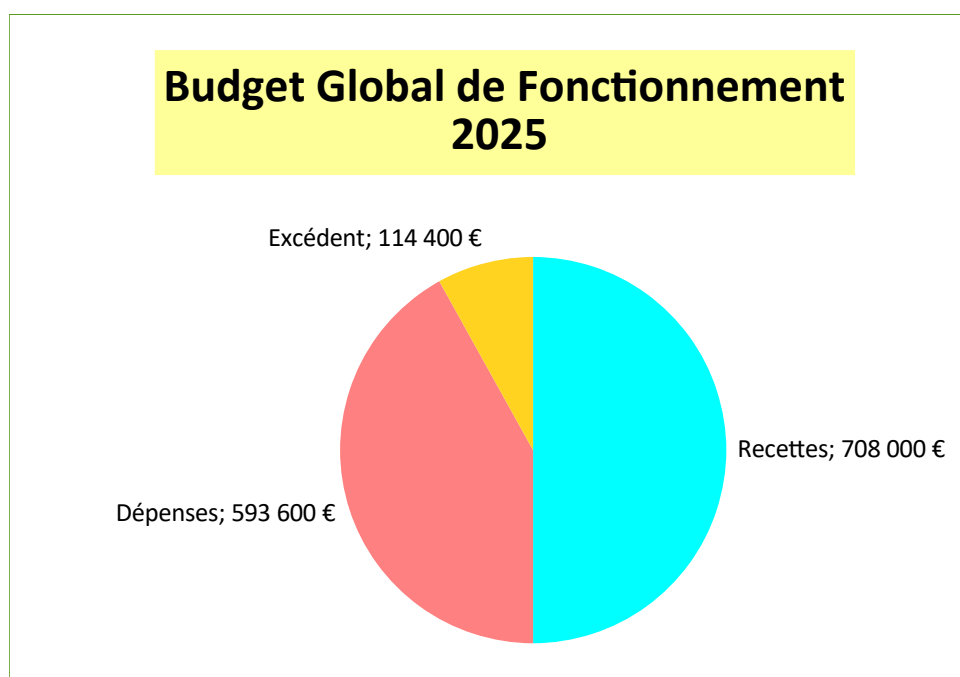
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à sa publicité.

Compte financier unique 2024		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Réalizations de l'année 2024	554 803,54 €	717 544,73 €	162 741,19 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			356 426,28 €
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			519 167,47 €
Section d'investissement	Réalisation de l'année 2024	393 630,78 €	287 194,46 €	-106 436,32 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)			-36 588,76 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement			-143 025,08 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement			
	Investissement	359 600,00 €	278 000,00 €	-81 600,00 €
Solde cumulé section d'investissement (y compris RAR), au 31/12/2024				294 542,39 €

L'ensemble des documents et justificatifs concernant le compte financier unique 2024 est consultable en mairie.

2°) Délibération n° 2025-7 - BUDGET 2025

- Le total des recettes de la Commune pour 2025 est estimé à 708 000€
- Le total des dépenses de fonctionnement est estimé à 593 600€
- L'excédent de fonctionnement devrait donc être de 114 400€



Les investissements programmés en 2025 sont estimés à 818 000€ TTC
 Les subventions attendues devraient être d'environ 400 000€

Un remboursement de TVA est attendu pour 62 000€ au titre des investissements 2024

Un remboursement de TVA au titre des investissements programmés et réalisés en 2025 sera d'environ 129 000€.

Un emprunt de 150 000€ sera nécessaire.

Les investissements programmés en 2025 sont principalement :

- La fin des travaux du plateau numérique dans l'ancienne coopérative pour 316 000€ TTC
- Le début du nouveau programme d'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques estimé à 290 000€
- Les ateliers techniques, la réfection des trottoirs, le rond point : 118 000€ TTC
- Les divers autres investissements : 94 000€
- Les remboursements d'emprunts : 22 000€

Il est précisé que les frais de fonctionnement pour le plateau numérique pour 2025 ne sont pas comptabilisés car non déterminés à l'heure actuelle.

Le Conseil Municipal a voté ce budget à l'unanimité des présents ou représentés

3°) Délibération n° 2025-7 - AMORTISSEMENT COMPTES D'IMMOBILISATION 2025

L'amortissement des subventions d'équipement versées (204 « fonds de concours ») est obligatoire pour toutes les communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir le compte 2804181 sur une durée de 15 (quinze) ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***DÉCIDE d'amortir le compte 2804181 sur 15 (quinze) ans,***
- ***DÉCIDE d'amortir le montant de 7 746 € pour l'année 2025.***

4°) Délibération n° 2025-8 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) 2024, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **162 741.19 €**,

Constatant que ledit compte fait apparaître un déficit d'investissement de **106 436.32 €**,

Par ailleurs, la section d'investissement laissant apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 359 600.00 euros,
- En recettes pour un montant de 278 000.00 euros,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025,

DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ, sur proposition du Maire, d'affecter les résultats comme suit :

- | | |
|---|---------------------|
| - AFFECTATION EN RÉSERVES AU COMPTE 1068 | 224 625,08 € |
| - REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (LIGNE 002 recettes) | 294 542,39 € |

L'ensemble des documents et justificatifs concernant cette délibération est consultable en mairie.

5°) Délibération n° 2025-11 - BUDGET 2025 – FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Annule et remplace la délibération 2025-06.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de ne pas augmenter le taux d'imposition : Les taux d'imposition applicables pour l'année 2025 sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42,17 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 18,04 %,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 14,19 %,

6°) Délibération n° 2025-9 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) - RENOUVELLEMENT PÉRIODE 2025-2029 AVEC LA CAF DE LA MARNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la CAF de la Marne, la CTG de services aux familles ci-annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers, et plus généralement tous les documents qui se rapporteront à la mise en œuvre de la CTG 2025-2029, liant la CAF de la Marne à la commune de MOUSSY.

7°) Délibération n° 2025-10 – APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD CONCLU AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPERNAY ET L'ENTREPRISE MARTINS TP

Monsieur le Maire expose les termes du projet de protocole d'accord entre l'entreprise MARTINS TP, la commune de MOUSSY et la Communauté d'Agglomération d'Epernay, dans le cadre de la rétrocession des réseaux d'eaux usées et d'eau potable, rue du 11 novembre (section : habitation n°39 / sortie du village sur Vinay).

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion d'un protocole d'accord avec l'entreprise MARTINS TP et la Communauté d'Agglomération dans les conditions exposées par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole, ainsi que tous documents et actes annexes à la régularisation de cette affaire ;
- **DIT** que le protocole ci-annexé est soumis à une clause de confidentialité et ne sera donc pas communicable ni consultable par le public.

8°) Questions diverses

- Chats sur terrain de foot :
Achat d'une nasse dans le but de faire stériliser les chats errants

- Inauguration de notre statue et de la salle informatique :
Le sujet est en discussion
- Éclairage :
Le réglage du déclenchement et de l'arrêt de l'éclairage public est à revoir.
Mr le maire se charge de trouver une solution.
- Voitures en stationnement prolongé, rue du 11 novembre :
Mr le maire se charge de trouver une solution.
- Poubelles à demeure – Place Léon Bourgeois :
Un rappel sera fait et un message sera diffusé sur panneau pocket
- Fleurissement :
Fleurissement de la sculpture et du tonneau. Un devis est présenté pour un montant de 2270 €

Plus rien n'étant à débattre la séance est levée à 21 h 00

Prochain Conseil Municipal le mardi 03 Juin 2025